



PROSSIMA

PROGRAMME DE RESTRUCTURATION ORGANISÉE DE SOUTIEN
STRATÉGIQUE A L'IMMOBILIER ET AUX ACTIVITÉS

Dossier de presse

18 avril 2018



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À l'occasion de l'adoption du dispositif PROSSIMA lors de la session de l'Assemblée de Corse
du 29 mars 2018

M. le Préfet de Corse

et

M. le Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse

tiendront une conférence de presse afin de présenter ce dispositif.

La Préfecture de Corse et l'Agence de Développement Économique de la Corse ont donc le plaisir de vous convier le :

Mercredi 18 avril 2018

à

16h

dans les locaux de l'ADEC

Contact presse ADEC : Julien CARTON | 0679620689 | juliencartoncom@gmail.com

Contact presse préfet : Martine VIGNOCCHI | 0648750503 | Martine.Vignocchi@corse-du-sud.gouv.fr

CONTEXTE

En juin 2016, les Assises Régionales des TPE organisées conjointement par l'Etat et la collectivité de Corse, sous l'égide de la secrétaire d'Etat Martine PINVILLE, ont permis d'identifier un déficit d'investissement productif dans les entreprises en Corse et de pointer une fragilisation financière des TPE consécutive à la stagnation économique qu'a connue la Corse de 2012 à 2015. Or, ces TPE constituent une part très large du tissu économique, dont l'importance est majeure au sein de secteurs systémiques comme le commerce avec 44% de l'emploi concentré dans ce secteur.

Dans le cadre du plan dit « PINVILLE », ces assises ont donné lieu à la mise en place dès 2017 d'une bonification spécifique aux TPE du crédit d'impôt pour les investissements en Corse, représentant une dépense fiscale supplémentaire de l'ordre de 10 M€ par an, la création d'une cellule de détection et de traitement des entreprises en difficulté (CDTE) unique en France, dédiée aux TPE, co-pilotée par l'Etat et l'ADEC et pleinement opérationnelle depuis début 2017, ainsi que la prorogation du Programme Exceptionnel d'Investissement et l'ouverture en son sein d'un nouveau volet économique, doté de 20 M€ dont 7 M€ consacrés à la revitalisation commerciale et artisanale.

En décembre 2016, l'adoption du SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation) a clairement identifié un risque de déséquilibre territorial entre les centres et les périphéries.

Il a donc été décidé par la Collectivité de Corse et l'Etat d'apporter une réponse à ces problématiques à travers un dispositif spécifique dédié à la Corse : **PROSSIMA**.



UN OUTIL POUR UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ÉQUILIBRÉ


L'économie de proximité constitue un enjeu central de l'équilibre des territoires en termes :

- d'aménagement
- de redynamisation et de requalification des centres-villes
- d'animation et de création du lien social
- de maintien et de création d'emplois

Cependant, le tissu de proximité se trouve de plus en plus déstabilisé du fait de mutations dû au :

- nouveaux modes de consommation et comportements du consommateur : développement du multi-canal, e-commerce, m-commerce, circuits courts, bio...
- développement de franchises et de nouveaux modèles de commercialisation
- renforcement de la concurrence entre commerces du centre-ville et centres commerciaux des périphéries...

Face à ces changements le dispositif PROSSIMA vise 5 objectifs :

- Encourager les intercommunalités et les communautés d'agglomération à se saisir de leurs compétences et organiser leur territoire pour lutter contre le développement commercial et urbanistique «mal maîtrisé»
 - Promouvoir une offre de proximité qui répond aux évolutions (numérique, environnementale etc.) en jouant la complémentarité avec les centres commerciaux et la grande distribution
- 

Soutenir des projets structurants et coordonnés en faveur de la dynamisation du commerce de proximité

- Préserver le savoir-faire des TPE tout en favorisant leur modernisation
- Affirmer le commerce et l'artisanat comme un facteur d'attractivité économique et sociale

Les résultats attendus sont :

- Le rééquilibrage du développement des territoires et éviter la facture territoriale entre les villes et leurs périphéries et entre la campagne et la ville
- La réduction du taux de vacance commerciale
- Le sauvetage d'un dernier commerce et/ou service dans un territoire rural et maintenir des emplois

Les porteurs de projets ciblés sont :

- Les collectivités territoriales dans leurs projets de développement économique local et d'amélioration de la qualité de vie des habitants
- Les entreprises (TPE) pour la mise en œuvre d'actions de modernisation, d'accessibilité et de sécurisation des locaux

Les projets portés devront relever d'une des deux orientations thématiques suivantes :

- Les projets individuels en milieu rural
- Les projets collectifs en milieu rural ou urbain

Ces projets peuvent notamment consister à :

- Créer, moderniser, diversifier, rendre accessibles physiquement ou numériquement les services et offres commerciales
- Sécuriser les commerces de proximité en zone rurale
- Soutenir le dernier commerce du secteur d'activité concerné en zone rurale
- Créer ou moderniser des halles et des marchés couverts ou de plein air au niveau des infrastructures matérielles et numériques

Les porteurs de projets auront à leurs côtés les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud. Que ce soit en termes d'information et d'appui au montage des dossiers, d'aide au portage et à l'élaboration de projets.

PROSSIMA, un dispositif au service des réalités du territoire

Il introduira une dynamique complémentaire au FISAC national (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) et au plan "Action Cœur de Ville". Enfin, Il constituera un outil opérationnel pour les zones en attente d'un regain de dynamisme par la voie du développement du commerce et de l'artisanat de proximité.

En réponse aux difficultés identifiées, la Collectivité de Corse et l'Etat lancent aujourd'hui, l'appel à projets PROSSIMA !